



La voix de la mairesse

Chers citoyennes et citoyens d'Entrelacs,

Ha ! Le mois de mai ! Mois de tous les changements et défis ! Les pluies du 1^{er} mai dernier nous auront démontré une fois de plus la force de notre communauté. Je suis toujours impressionnée par le travail d'équipe ! Plusieurs équipes ont travaillé très fort pour sécuriser le village et les alentours, des inondations.

Merci aux employés municipaux, aux pompiers, à l'équipe municipale, Au Groupe populaire, à Mathieu Paradis et aux citoyens qui sont venus nous aider à remplir des sacs de sable.

Voilà déjà un an que le paysage de nos forêts s'est modifié, parfois même défiguré.

Le 21 mai 2022 aura marqué notre imaginaire collectif. Nous avons su, ensemble, faire face, à une situation tout à fait extraordinaire : un derecho. Je suis encore impressionnée par la façon dont notre communauté a su se serrer les coudes pour réagir à cet événement. Merci et bravo à tous les intervenants lors de cette tempête.

Comme déjà annoncé, la municipalité a fait l'acquisition de l'Église et du presbytère.

Pour un village en santé est le fruit des réflexions du comité de revitalisation pour déterminer la vocation de ces immeubles. C'est maintenant à votre tour de vous exprimer. Nous organiserons des rencontres publiques le 17 juin. Surveillez les annonces via notre page Facebook et un affichage dans les commerces.

Vivement l'été et la reprise d'activités extérieures et nautiques ! Nous devons tous travailler ensemble pour éviter la propagation des plantes exotiques envahissantes (PEE). Finalement, procurez-vous votre vignette en ligne à l'aide de notre nouvel outil Sport Plus. N'hésitez pas à nous contacter si vous avez des incertitudes.

Au plaisir de vous rencontrer cet été.



Sophie Galarneau,
Mairesse

mairie@entrelacs.com
450 228-2529
poste 7208



À la Une

LES COURS D'EAU ET LE RISQUE D'INONDATION

Les dernières semaines ont tenues la population et les différents services municipaux en haleine avec la fonte des neiges, les précipitations de pluie et les niveaux d'eau qui augmentaient.

Heureusement, nous avons évité la catastrophe en agissant dès les premiers instants. Malheureusement, certains riverains ont vécu des dommages par l'eau. Nous sommes conscients que des travaux d'amélioration sont à prévoir et des démarches sont entamées auprès de plusieurs professionnels et ministères pour obtenir des avis et des pistes de solutions.

Pour les personnes affectées par les inondations, vous pouvez effectuer une réclamation auprès de votre assureur.



Vous pouvez aussi faire une demande d'aide financière auprès du gouvernement en ligne <https://bit.ly/300MUCt> ou par téléphone au 1 888 643-2433.

ASSEMBLÉE DE CONSEIL

La prochaine séance du conseil se tiendra le 19 juin 2023 à 20 h, à la salle du conseil.

Congés fériés

Les bureaux municipaux seront fermés les 23 juin et 30 juin.

Consultez les procès-verbaux disponibles en ligne sur notre site Internet pour connaître les derniers faits saillants :

<https://bit.ly/3WkSAbF>



Urbanisme et environnement

PROTECTION DES RIVES, DU LITTORAL, DES MILIEUX HUMIDES ET DES ZONES INONDABLES



Sur les rives (bande de terre qui borde les lacs et cours d'eau et qui s'étend vers l'intérieur des terres à partir de la ligne naturelle des hautes eaux), il est interdit de :

- Détruire, endommager, enlever ou autrement faire disparaître toute végétation naturelle;
- Tondre le gazon et/ou faire du débroussaillage;
- Épandre de l'engrais.

Pour les travaux qui sont permis sur les rives, comme par exemple la création d'un accès au plan d'eau, l'enlèvement ou l'abattage d'un arbre ou la stabilisation de la rive, **vous devez absolument demander un certificat d'autorisation.**

Pour plus d'informations, veuillez consulter le chapitre 12 du règlement de zonage #00-426 qui est disponible sur notre site Internet. Vous y trouverez, entre autres, de l'information sur les sujets suivants :

- Contrôle des constructions, ouvrages ou travaux sur les rives
Voie d'accès, fenêtre verte, stabilisation des rives, etc.
- Ouvrages et travaux relatifs à la végétation sur les rives
Tonte de gazon, débroussaillage, coupe d'arbre, renaturalisation, etc.
- Normes particulières applicables aux quais privés et aux radeaux

Lorsque la rive n'est pas occupée par de la végétation à l'état naturel, des mesures doivent être entreprises pour la renaturaliser avec des végétaux herbacés, arbustifs et arborescents, et ce selon les modalités préconisées dans le Guide des bonnes pratiques relatives à la protection des rives, du littoral et des plaines inondables du MDDEP. **Un certificat d'autorisation doit être émis avant de procéder à ces travaux.**

Pour toute question, n'hésitez pas à communiquer avec le Service de l'urbanisme.

Vente de garage

Les 2^e fins de semaine des mois de juin, juillet et août

Le beau temps est arrivé et printemps rime avec grand ménage!

Nous vous rappelons que les ventes de garage sont permises les 2^e fins de semaine des mois de juin, juillet et août.

Profitez-en pour offrir une deuxième vie à vos vêtements, objets et articles de maison.



Journée de la Terre

Samedi 20 mai dernier

Encore une fois cette année, la Journée de la Terre a connu un succès. Plusieurs personnes sont venues chercher plantes, légumes, arbres et compost.

Une belle façon d'embellir et de prendre soin de notre belle planète.



ADMINISTRATION

2^E VERSEMENT DE TAXES

Le prochain versement de taxes est dû pour le 15 juin 2023. Plusieurs options de paiement sont possibles : argent, chèque, carte débit ou paiement par institution bancaire. Vous vivez des difficultés financières? Contactez-nous pour prendre une entente de paiement.

VENTE POUR TAXES

La vente pour défaut de paiement de l'impôt foncier se tiendra le jeudi 8 juin 2023 à 10 h, au 543 chemin de l'Église à Chertsey. Pour connaître la liste des immeubles en vente et les conditions pour enchérir : www.entrelacs.com/municipal/finances/paiement-de-taxes



Ressources humaines

ACHALANDAGE IMPORTANT AU SERVICE DE L'URBANISME

Au cours des dernières années, les demandes de permis et certificats ont considérablement augmenté. De plus, le poste d'inspecteur à l'aménagement et environnement est vacant présentement.

Pour ces raisons, il se pourrait que, dans certaines situations, les délais de réponses prescrits par notre réglementation soient dépassés. Nous apprécions votre patience et votre compréhension.

Prenez-vous à l'avance pour déposer vos demandes de permis ou certificat et assurez-vous que tous les documents requis soient joints à votre formulaire.

Si le poste d'inspecteur à l'aménagement et environnement vous intéresse, veuillez consulter l'offre d'emploi qui est disponible sur notre site Internet.

Travaux publics

ENTRETIEN DES RUES

Dans les dernières semaines, le Service des travaux publics a commencé le balayage des rues sur le territoire. L'ensemble des rues pavées seront nettoyées.

Service de sécurité incendie

PERMIS DE FEU RÈGLEMENT 2016-496

Le beau temps est à nos portes et l'envie de faire un feu pour l'ambiance ou pour faire le ménage du terrain se fait ressentir.



Nous vous rappelons qu'un permis est **requis** en tout temps, sauf si vous possédez un foyer muni d'un pare-étincelle et d'une cheminée.

Le brûlage est autorisé lorsque l'indice de feu se situe aux niveaux **bas** et **modéré**, vous devez vérifier l'indice de feu de la Sopfeu avant chaque feu.

Pour obtenir votre permis de feu : à l'hôtel de ville ou en ligne sur notre site Internet. : <https://www.entrelacs.com/formulaire/permis-de-brulage/introduction>

VISITES DE PRÉVENTION

À partir du mois de juin jusqu'au mois d'août, les pompiers visiteront les adresses sur les rues identifiées afin de vérifier l'installation et le fonctionnement de vos avertisseurs de fumée et de monoxyde de carbone. Si vous êtes absents, vous recevrez une communication afin de remplir le questionnaire.

Si vous avez des questions : 450 228-2529 poste 7204 ou par courriel à tpi@entrelacs.com

Montée du Cerf	Rue des Mélèzes	Rte La Fontaine 181 à 1081
Rue Charron	Rue David	Rte des Ombres
Rue Perreault	Rue Mufragie	Ch. d'Entrelacs 100 à 3580
Rue Pagé	70 ^e avenue	
Rue Grenier	65 ^e avenue	
Rue des Pins		

AFFAISSEMENT DU CHEMIN D'ENTRELACS

Nous avons eu la confirmation que le ministère des Transports et de la Mobilité durable effectuera les travaux de reconstruction le 5 juin 2023. Les travaux devraient s'échelonner sur une période de 2 semaines environ. Le détour restera le même, soit la route La Fontaine et la route Pauzé.

Sports et loisirs

Nouveauté cette année

Les modules de skatepark sont maintenant installés dans la patinoire. Cette initiative permet d'assurer la sécurité des enfants.



Communautaire

C'EST L'ÉTÉ AU BAZAR!

Venez voir nos nouveautés et posez un geste pour l'environnement en achetant usagé! La planète et le Groupe Populaire d'Entrelacs vous disent MERCI!



Quand : vendredi et samedi de 9 h à 12 h

Boîtes alimentaires

Inscription en tout temps, boîtes offertes également aux personnes en situation de handicap, à mobilité réduite ou sans transport. Contactez-nous pour plus d'informations : 450 228-4100

Diner Entre-Voisins!

Quand : Tous les 1^{er} mercredis du mois

Heure : 12 h

Lieu : 2571 chemin d'Entrelacs

Coût : 10 \$ Réservation requise : 450 228-4100

Tracy Samantha Petit, Coordonnatrice

Téléphone : 450 228-4100

Cellulaire 514 621-1429

groupeentrelacs.coord@bellnet.ca

Circulation des véhicules tout terrain

Depuis le 21 mars 2023, il est permis pour les véhicules tout terrain de circuler sur les chemins municipaux suivants :

- Route Pauzé
- Chemin d'Entrelacs

Il est donc possible que vous remarquiez la présence plus souvent qu'à l'habitude des véhicules récréatifs sur ces routes.

Cependant, à tous les usagers, nous vous demandons prudence et partage de la route.

Bibliothèque

Il y a du nouveau à la biblio!



Venez faire votre tour pour découvrir et profiter du nouvel arrivage de livres et de jeux provenant du Réseau Biblio.

Plein de nouveautés pour commencer l'été en beauté!

De plus, de belles toiles d'une artiste de chez nous, Mme Johanne Provost Monette, sont exposées sur les murs de la bibliothèque.

Venez contempler ses œuvres et son talent!



L'assemblée générale annuelle de CLE était le 18 mai dernier. Nous souhaitons remercier 2 membres du CA qui ont quitté, Mme Marie-Josée Déziel et M. Sylvain Morin. Merci pour votre disponibilité et votre dévouement.

Nous profitons de l'occasion pour souhaiter la bienvenue aux 2 nouveaux membres, Messieurs Alain Caron et Gilbert Provost.



Fête Nationale

Date : 24 juin

Heure : 17 h 30

Lieu : Parc des Nénuphars

Entrelacs Gourmand

Date : 1^{er} juillet

Heure : 10 h

Lieu : Centre communautaire

